

ARRETE DU MAIRE N° 2025 /V 67
CHANGEMENT 2 AVALOIRES ET CREATION D'UN REGARD
ROUTE DE MONTEREAU / IMPASSE DARVEIA
ARTISAN VTP

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Route et les textes subséquents,

VU la permission de voirie N°DR-PV-2025-02830 en date du 26/11/25 accordée par l'ARD de Moret Veneux-les-Sablons,

VU la déclaration d'intention de commencement de travaux à réaliser, Route de Montereau par la Sté **ARTISAN VTP**, représentée par VERMANDE Eric, 78 voie romaine Acquebouille, 45480 Outarville – Chargée d'effectuer les travaux **du 15/12/2025 jusqu'à la fin des travaux (durée probable : 5 jours)**.

Considérant que la réalisation de ces travaux, nécessite de sécuriser le périmètre d'intervention.

ARRETÉ

ARTICLE 1er : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules sur la chaussée à l'avancement des travaux (30 m en Amont et Aval).

ARTICLE 2 : A l'approche du chantier, la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement. Le basculement de circulation s'effectuera sur la chaussée opposée.
Sur le chantier même, cette signalisation sera mise en place par la Sté **ARTISAN VTP** chargée de l'exécution des travaux, sous son contrôle et sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à :**

- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,
SDIS

Darvault ; le 03/12/2025

Le Maire

Fabrice JEULIN

